

SOMMAIRE

2-3/Colloque sur la transition écologique de l'économie et la solidarité internationale
4/Deux Lettres sur le commerce international
À surveiller
Crédits

LES AMIS DE L'IRÉC

Soutenir son indépendance

En devenant un Ami de l'IRÉC ou en incitant vos amis à le devenir, vous permettez à l'Institut de préserver son indépendance intellectuelle et financière. Pour en savoir plus : <http://www.irec.net/index.jsp?p=31>

MÉMOIRE DE L'IRÉC À LA COMMISSION SUR LA FISCALITÉ

L'austérité risque d'enfoncer le Québec dans la récession

L'IRÉC estime que le gouvernement libéral avec sa politique d'austérité risque d'enfoncer le Québec dans la récession tout en augmentant les inégalités sociales. « Ces politiques d'austérité ont un effet dépressif sur la demande intérieure avec la baisse des salaires réels et de la protection sociale. Du coup, les ménages ne consomment plus qu'en s'endettant davantage et les entreprises, malgré des profits qui remontent et des taux d'intérêt très bas, préfèrent miser sur les rendements de leurs actifs liquides sur les marchés financiers plutôt que dans l'économie réelle », a expliqué Robert Laplante, directeur général de l'IRÉC, un des auteurs d'un mémoire¹ présenté devant la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise.

Ce ne sont pas les dépenses qui plombent la situation budgétaire du gouvernement du Québec, mais l'affaiblissement graduel de ses revenus. À titre d'exemple, si les contributions fiscales étaient restées au même niveau qu'elles étaient en 2000, les gouvernements auraient eu aujourd'hui des recettes supérieures de plus de 10 milliards \$.

Le déséquilibre fiscal, source des difficultés actuelles

Ce sont aussi les décisions unilatérales d'Ottawa qui expliquent la plus grande part des difficultés

actuelles. De 2009 à 2013, c'est 6,6 milliards de dollars qui ont été retranchés des transferts fédéraux. Il n'est donc pas étonnant de constater qu'il lui est de plus en plus difficile de financer les services publics.

Contrairement à ce qui est trop souvent véhiculé, le Québec et le Canada ne sont pas des enfers fiscaux. La firme Pricewaterhouse Coopers classe le Canada parmi le groupe des dix pays ayant la fiscalité la plus favorable aux entreprises. Quant au fardeau fiscal global des Québécois, il est plus faible

FISCALITÉ/SUITE À LA PAGE 2

L'IRÉC lance un Observatoire de la retraite

La mise sur pied d'un Observatoire de la retraite est une initiative de chercheurs de l'IRÉC. Il s'adresse aux organisations et aux personnes qui veulent mieux comprendre pour agir sur le système de retraite au Québec. L'Observatoire regroupera de nombreux partenaires qui ont le souci de bien inscrire les débats sur la retraite dans une perspective large, celle des politiques sociales dont le Québec a besoin. « Nous avons la conviction que la qualité de la retraite ne concerne pas seulement les personnes qui sont maintenant à la retraite, mais également la population dans son ensemble. Les choix de société concernant l'avenir de la retraite



OBSERVATOIRE/SUITE À LA PAGE 4

SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC

Ottawa finance la bilinguisation

Dans le prolongement d'une étude parue en 2011 sur la situation de l'emploi de langue minoritaire des institutions publiques au Québec et au Canada, un nouveau rapport de l'IRÉC¹ sur le français dans les services de santé et de services sociaux du Québec se penche sur le circuit de financement fédéral pour l'offre de services en anglais. Les conclusions sont sans appel : les fonds fédéraux servent une logique de concurrence des langues en totale contradiction avec les objectifs de la loi 101.

Ainsi, plutôt que de demander aux personnes d'expression anglaise de s'adapter au système en apprenant la langue de la majorité, le législateur, en

BILINGUISATION/SUITE À LA PAGE 4

de trois points de pourcentage à ce qu'il était il y a quinze ans. « Nous entendons dire que nous sommes les plus taxés au Canada et en Amérique du Nord. Cette affirmation est trompeuse si nous n'y ajoutons pas la valeur que représentent des services à peu près uniques au Québec (CPE, congés parentaux, faibles frais de scolarité à l'Université, etc.) », a fait remarquer le directeur général de l'IRÉC.

L'IRÉC propose des solutions

L'IRÉC propose une vingtaine de recommandations notamment des mesures pour une plus grande progressivité de l'impôt en ajoutant deux paliers supplémentaires, une imposition des gains de capital et une modulation des crédits d'impôt pour les dividendes et une fiscalité plus cohérente pour les entreprises dont l'introduction d'un impôt minimum sur les profits, d'une imposition unitaire pour les transnationales. Il recommande la création d'une taxe au risque environnemental en plus de suggérer une approche plus cohérente d'écofiscalité pour financer la transition écologique. Comme la fiscalité n'est pas isolée des autres institutions et des politiques de développement économique, l'IRÉC propose de soutenir le développement économique par le choix de stratégies sectorielles, dont l'électrification des transports, l'utilisation efficace de la biomasse, l'efficacité énergétique, l'habitation durable et la mise sur pied d'un plan de développement des entreprises du secteur des technologies vertes.

Cinq notes d'intervention

Comme le mémoire dresse une large palette d'enjeux de la fiscalité au Québec et d'ailleurs, l'IRÉC a choisi d'en tirer une série de courtes notes d'intervention sur des thèmes précis, ce qui a permis dans certains cas de les bonifier avec de nouvelles données :

- BIBEAU, France, Gilles L. BOURQUE et Julien TOUSIGNANT, *Déséquilibre fiscal : l'éternel recommencement*, note d'intervention de l'IRÉC no 34, octobre 2014, 5 p.
- BOURQUE, Gilles L. et France, BIBEAU, *Pour une fiscalité québécoise plus progressive*, note d'intervention de l'IRÉC no 35, novembre 2014, 6 p.
- BOURQUE, Gilles L., *Inégalités et fiscalité : nous faisons fausse route*, note d'intervention de l'IRÉC no 36, novembre 2014, 6 p.
- BOURQUE, Gilles L. et Julien TOUSIGNANT *Le bilan fiscal des entreprises au Québec*, note d'intervention de l'IRÉC no 37, novembre 2014, 7 p.
- BOURQUE, Gilles et Caroline SIMARD, *La réforme fiscale doit faire plus de place à l'écofiscalité*, note d'intervention de l'IRÉC no 38, décembre 2014, 5 p.

1. IRÉC, *Éléments de réflexion pour une réforme de la fiscalité au Québec*, mémoire soumis à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise pour accroître l'efficacité, l'équité et la compétitivité du régime fiscal, octobre 2014, 49 p.

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Le 21e siècle sera celui d'une révolution écologique ou il ne sera pas

Dans le cadre du deuxième sommet international des coopératives, la Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) a organisé un rendez-vous international (RDV) avec une quinzaine de partenaires, dont l'IRÉC. Plus de 100 personnes y ont participé. Les deux responsables du colloque, les sociologues Louis Favreau et Ernesto Molina sont partis du constat que le 21e siècle sera peut-être le siècle d'une révolution écologique adossée à l'égalité sociale et à la transformation des dispositifs et des formes de la démocratie dans nos sociétés.

Dans leur revue de la littérature sur les mouvements sociaux, ils ont repéré au sein de la mouvance coopérative, mutualiste, associative et syndicale, un courant faisant de la transition écologique de l'économie un impératif moral et sociopolitique. « Elle nécessitera d'intensifier notre solidarité internationale », soulignent-ils.

Quatre idées maîtresses dominaient cet évènement : 1) la mondialisation en cours profite surtout aux acteurs privés; 2) le développement durable et la justice sociale sont les deux socles d'un projet de société qui construit une mondialisation démocratique et équitable; 3) l'économie coopérative et solidaire est une économie qui ne spéculé pas, qui respecte les gens et qui ne produit que de l'utile; 4) le renforcement de notre action politique dans l'espace public et de notre solidarité économique avec le Sud s'impose plus que jamais.

Dans cette perspective, la rencontre a été une invitation à la réflexion collective autour de quatre thèmes : 1) une agriculture viable durable dans la prochaine décennie, comment nourrir l'Humanité? 2) la transition énergétique de l'économie, comment sortir du cercle vicieux des énergies fossiles? 3) la solidarité internationale du Québec avec le Sud : quelle nouvelle configuration est-on en train de construire? 4) sur quelles dynamiques internationales pouvons-nous miser?

Un premier bilan

« Le rendez-vous, a poursuivi Louis Favreau, a permis de voir les enjeux internationaux mieux cernés quant aux rapports de force en cours, notamment en matière d'agriculture et d'énergie. Bien que l'économie soit dominée par le privé, le mouvement coopératif représente un contre-pouvoir important. L'économie coopérative et sociale représente au niveau mondial 10 % du PIB, 10 % des emplois et 10 % du secteur financier ».

Le titulaire de la CRDC a constaté une évolution intéressante. « Notre colloque a été perçu comme complémentaire au Sommet internatio-

nal des coopératives, dit-il. Au sommet de 2012, le CRDC a été consulté, mais les enjeux plus larges mis de l'avant commençaient à percoler au sein de la mouvance coopérative. Avec cette deuxième édition du sommet et la réunion de 100 pays, le mouvement coopératif veut exercer une influence durable de la philosophie coopérative sur le développement économique ».

Rappel historique

Le chercheur a conclu en faisant un utile rappel historique montrant que ce rendez-vous participe d'un mouvement plus vaste :

- Un *Appel pour un autre développement* est lancé par des dirigeants de l'économie sociale lors des Rencontres internationales du Mont-Blanc en 2011;

- L'économie solidaire prend sa place lors de la Conférence de Rio sur le développement durable (Rio+20) en 2012 et lors du lancement des Objectifs du millénaire par l'ONU en 2014 à New York;

- L'Alliance coopérative internationale met de l'avant depuis 2012 un plan d'action pour exercer d'ici 2020 une direction économique exemplaire pour le développement durable;

- L'économie et la transition écologique ne sont plus perçues comme les ennemis de l'emploi par la Confédération syndicale internationale (CSI). Selon l'économiste Alain Lipietz, la décroissance massive de notre empreinte écologique nécessitera le quasi-plein-emploi.

CRDC : c'est quoi?

<http://w3.uqo.ca/crdc/>

La Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC) est née en 1996 afin de contribuer à l'avancement de la théorie et des pratiques de développement des collectivités : développement des communautés, organisation communautaire, développement des coopératives et autres entreprises collectives au Québec et ailleurs dans le monde.

La transition énergétique de l'économie, comment sortir des énergies fossiles?

L'IRÉC, un des partenaires du colloque, a choisi d'organiser une table ronde sur le thème « La transition énergétique de l'économie : comment sortir des énergies fossiles? ». Voici un bref compte rendu des présentations des quatre conférenciers.

■ Selon Robert Laplante, directeur général de l'IRÉC, la transition énergétique exige de redéfinir notre rapport

à la consommation énergétique : 1) penser efficacité et plus grande sobriété; 2) trouver des substituts aux énergies fossiles comme l'hydroélectricité, l'éolien et la biomasse; 3) agir sur les comportements des individus et des organisations, établir un cadre juridique fort pour influencer les choix énergétiques; imposer des contraintes et mettre en place les instruments pour maximiser les retombées.

Il suggère aussi l'élaboration d'une nouvelle politique de l'aménagement du territoire (mettre fin à l'étalement urbain en privilégiant les circuits de proximité), par des investissements massifs dans les infrastructures de transport, en particulier les transports collectifs. Le secteur du bâtiment doit aussi être privilégié.

Il a conclu « qu'il faut agir sur tous les plans, du local au global, en mobilisant les savoirs et les actifs techniques et financiers pour développer des projets émancipateurs ».

■ Selon François L'Italien, chercheur à l'IRÉC, la transition écologique est l'un des grands enjeux du XXI^e siècle. « L'énergie fossile a été à la base de la révolution industrielle, dit-il. La transition est une question politique qui touche tous les rapports sociaux, dont celui de propriété. Les promoteurs d'une transition écologique maîtrisée entrent en conflit avec les intérêts de grands groupes dominants, qui ont prospéré grâce aux énergies fossiles ». Cette transition soulève des questions comme celles de la propriété collective des infrastructures, de son rôle dans le développement du territoire et de la répartition de la rente énergétique.



Credit : André Laplante

Une partie de l'assistance au colloque « Transition écologique et solidarité internationale : quelles priorités pour la prochaine décennie? » tenu le 6 octobre 2014 à Québec.

Il a décrit des modèles alternatifs comme celui visant à canaliser l'épargne des travailleurs vers un Fonds de conversion à la biomasse forestière.

En conclusion, le chercheur a indiqué que la Caisse de dépôt et placement devra changer ses stratégies énergétiques de placement. Elle a déjà joué ce rôle en soutenant Hydro-Québec dans les années 1950, 1960 et 1970.

■ Selon Normand Mousseau, professeur de physique à l'Université de Montréal et co-président de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, le coût des énergies fossiles plombent littéralement la balance commerciale du Québec.

« Nous n'avons pas besoin, dit-il, de l'éolien et de la biomasse dont les subventions de 1,5 milliard \$ servent à exporter de l'électricité en bas du prix coûtant vers les É-U. Québec doit repenser sa stratégie pour optimiser son effort en se libérant du mazout qui représente près de 15 % de la consommation des énergies fossiles consommées au Québec. L'efficacité énergétique est aussi une autre voie importante. Il donne deux exemples : les transports et le bâtiment. Pour les premiers, le gouvernement doit poursuivre à grande échelle une stratégie d'électrification des transports collectifs, de manière à substituer l'électricité québécoise au pétrole. D'autre part, il est urgent d'avoir un service intra et interrégional de transport collectif électrifié avec en parallèle une stratégie d'aménagement du territoire plus intelligent. Pour le bâtiment, nous avons besoin d'outils

plus performants administrés par les bonnes personnes.

Concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) qui peut se traduire par un détournement des achats de crédits carbone vers la Californie, il recommande sa suspension à moins qu'il y ait d'autres signataires.

■ Selon Stéphane La Branche, chercheur associé à Pacte UMR CNRS, coordonnateur de la Chaire Planète, Énergie, Climat de l'Institut d'Études politiques (IEP) de Grenoble et membre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIÉC) de l'ONU, « le développement durable et participatif (DDP) est une contrainte qui structure le développement et la gouvernance ». Il a décrit les politiques publiques françaises dans les domaines liés à la transition, ainsi que les obstacles, les freins et les réticences aux changements dans différents domaines : déplacements, entreprises, énergies renouvelables, habitat, urbanisme et nouvelle technologie de gestion de l'énergie.

La France s'est engagée de façon volontaire dans la transition énergétique avec un vaste mouvement de consultation et de participation des acteurs sociaux concernés par les enjeux (2006) et un cadre législatif (2012). Ces plans sont axés sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction de la dépendance énergétique et la limitation de la précarité climatique, avec un volet « Adaptation au changement climatique » qui vise à donner une vision sur les court, moyen et long termes.

ont une influence sur les décisions en matière d'emploi, de logement, d'épargne, de développement économique et de solidarité sociale. Il importe d'élargir l'actuel débat sur le système de retraite », ont expliqué François L'Italien, chercheur à l'IRÉC et Frédéric Hanin, chargé de projet à l'IRÉC.

Plusieurs groupes ont manifesté leur intérêt, dont le Réseau FADOQ (anciennement Fédération de l'Âge d'Or du Québec), l'Association québécoise des retraités et retraitées des secteurs public et parapublic (AQRP), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et d'autres services publics du Québec AREQ-CSQ, Force Jeunesse et le Regroupement des employés retraités de la Stadacona White Birch.

En centrant les perspectives de réforme sur l'impact des déficits actuariels et des problèmes de capitalisation des régimes, plusieurs experts ont contribué à écarter du débat les enjeux économiques et sociaux plus fondamentaux sur l'avenir du système de retraite québécois.

Le Bulletin de la retraite

Le premier outil dont s'est doté l'Observatoire est la production d'un Bulletin de la retraite disponible sur www.irec.net.

BILINGUISATION/SUITE DE LA PAGE 1

1986, a plutôt demandé au système de s'adapter à la minorité. L'IRÉC préconise que les établissements se concentrent sur « la relation patient-soignant » et fournissent des interprètes comme cela se fait avec des personnes qui parlent le mandarin ou l'algonquin.

Plus de 45 millions \$

Avec la bénédiction de Québec, Ottawa use de son pouvoir de dépenser pour financer le développement des services de santé en anglais sur tout le territoire québécois.

De 2008 à 2013, Santé Canada, de concert avec Patrimoine canadien, a investi une compétence exclusive du Québec en engageant 45 millions dans la prestation de services de santé en langue anglaise. Il a versé 23 millions à l'Université McGill pour de la formation en anglais destinée à des professionnels de la santé francophones au Québec et pour le maintien en poste du personnel bilingue.

À ce montant de 45 millions, Québec a versé 4 876 797 \$ aux 15 agences de santé du Québec pour leurs services en anglais.

« Pour que le français reste une force, il faut qu'il soit la seule langue du système institutionnel », a conclut le rapport de l'IRÉC.

1. LEFEBVRE, Mathilde, *La bilinguisation des services de santé et des services sociaux du Québec*, rapport de recherche de l'IRÉC, 2014, 55 p.

DEUX LETTRES SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

Namibie : nouveau visage de l'Afrique noire

L'Afrique est le continent qui connaît la plus forte croissance économique : l'extrême pauvreté recule, l'urbanisation et l'industrialisation s'accroissent et l'Afrique développe de nouvelles relations commerciales avec des partenaires non traditionnels. Le Québec ne fait pas figure d'exception. Le commerce entre le Québec et le continent africain n'a cessé d'augmenter au cours de la dernière décennie. Dans cette quatrième Lettre sur le commerce international¹, l'IRÉC se penche sur la Namibie, jeune pays d'Afrique australe. Il est un exemple de réussite économique avec une forte croissance depuis une douzaine d'années.

Le potentiel namibien

La Namibie offre des possibilités d'affaires dans de nombreux secteurs d'activités à haut potentiel de développement et de croissance. Premièrement, la Namibie est une des destinations touristiques africaines dont la popularité connaît la croissance la plus rapide. Deuxièmement, une plus grande implication dans la chaîne de valeur mondiale des ressources naturelles namibiennes offre aussi des possibilités intéressantes. L'option à privilégier afin de soutenir les entreprises québécoises importatrices et profiter du potentiel namibien dans le secteur des ressources naturelles, est de coopérer sur un plan bilatéral dans le cadre de la facilitation des échanges.

Faut-il célébrer « l'évocation culturelle »?

Dans une cinquième Lettre sur le commerce international², Alexandre L. Maltais, chercheur de l'IRÉC, pose un regard critique sur la stratégie canadienne pour préserver l'exception culturelle dans le cadre des négociations sur l'Accord économique et commercial global (AÉCG) Canada-Union Européenne (UE). « Bien que l'exception culturelle traditionnelle du Canada sur les "industries culturelles" soit plus large que celle de

1. MALTAIS L., Alexandre. *Namibie : au-delà des clichés, le nouveau visage de l'Afrique* La lettre sur le commerce international no 4, octobre 2014, 4p.

2. MALTAIS L., Alexandre. *L'Accord économique commercial et général Canada-Union européenne Faut-il célébrer « l'évocation culturelle »?* La lettre sur le commerce international no 5, novembre 2014, 3p.

l'Union européenne, sa modernisation aurait été hautement souhaitable. Afin de donner vie à la Convention sur la diversité culturelle, et pour respecter les engagements internationaux en vertu d'autres instruments internationaux adoptés dans le cadre des travaux de l'UNESCO, la portée de l'exception culturelle aurait dû couvrir tous les types d'activités et de patrimoine culturels, notamment le patrimoine immatériel, subaquatique, mobilier et immobilier », a expliqué Alexandre L. Maltais.

Complaisance

Peu de temps après la publication de l'Accord commercial, la Coalition pour la diversité culturelle a publié une analyse étonnante sur l'AÉCG. « Cette prise de position, particulièrement complaisante à l'égard des négociateurs, est déplorable, dit-il. La Coalition se contente de cette "évocation culturelle", faute d'avoir obtenu une véritable exception culturelle ».

« Il est difficile, poursuit-il, d'en saisir la justification rationnelle autrement qu'en invoquant la haute technicité des enjeux juridiques autour de l'exception culturelle ou encore des concessions de négociation que la Coalition n'avait pas à faire pour rester dans son rôle. La Coalition aura fort à faire pour maintenir l'approche énergique d'une instance se présentant comme la "voix principale du milieu culturel dans les débats sur la culture et le commerce" ».

À surveiller

Le prochain numéro du Bulletin de l'IRÉC sur l'histoire du courtage financier au Québec avec notamment un article de l'historien Marc Vallières.

BULLETIN DE L'IRÉC

Bulletin d'information de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) à l'intention des Amis de l'IRÉC/Numéro 40

1030, rue Beaubien Est, bureau 103
Montréal, Québec H2S 1T4

Tél. (514) 380-8916/secretariat@irec.net/
www.irec.net

Directeur général de l'IRÉC : Robert Laplante

Responsable du bulletin : André Laplante
(514) 380-8916 poste 21/andre.laplante@irec.net

Collaborateurs : Gilles L. Bourque, Louis Favreau

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec